

Secourisme d'entreprise : recyclage



Cette formation répond aux exigences du Code du Bien-Être au Travail, Livre I - Principes Généraux, Titre 5 relatif aux 1er secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise, le secouriste doit suivre un recyclage de minimum 4 heures chaque année.

Public cible :

- Toute personne ayant obtenu le brevet de secourisme d'entreprise

Objectifs :

- Analyser une situation d'urgence
- Appliquer les procédures exigées en cas d'urgence
- Appliquer les premiers secours adéquats selon la situation d'urgence
- Intervenir de façon rapide, appropriée et efficace, avant l'arrivée de l'équipe médicale

Contenu :

- Rappel des connaissances et aptitudes de base
- Connaissances et aptitudes spécifiques :
 - Brûlures
 - Soins des plaies
 - Hémorragies
 - Traumatismes
 - ...
- Diverses thématiques en fonction des besoins et demandes des participants

Méthodologie :

- Support théorique accompagné d'une participation active du groupe, exercices pratiques et mises en situation.

En pratique :

- En 1/2 journée
- Support pédagogique et assistance administrative mis à disposition de tous les participants